GESTION DES SALARIES DANS UNE DI

> ETAPE 1 - COMMENT CREER/MODIFIER UN SALARIE ?

(1) Recherchez et consultez une DI. Voir Réforme_01032020_FICHE n°30 consult_modif_DI → Ouverture de la page de consultation/modification d'une DI.

(2) Le bandeau Gestion des salariés est déplié par défaut.

Gestion des salariés				c
Choisir un salarié	AJOUTER LE SALARIÉ	AJOUTER TOUS LES SALARIÉS	SUPPRIMER TOUS LES SALARIÉS GÉRER LES	SALARIÉS

GÉRER LES SALARIÉS Cliquez sur le bouton «

→ Ouverture de la fenêtre pop-up de gestion des salariés.

Le 💿 et 💿 permet de plier et deplier le bandeau « Gestion des salariés » 👞

			A DESCRIPTION OF THE OWNER OF THE
Gestion des salariés			•
Choisir un salarlé AIOUTER LE SALARIÉ	AJOUTER TOUS LES SALARIÉS	SUPPRIMER TOUS LES SALARIÉS	GÉRER LES SALARIÉS
тотаих		1 000,00 h	0,00 €
MONTANT TOTAL À PAYER PAR L'ÉTAT POUR LE MOIS			0,00 € ZERO EURO

(3) Créez/modifiez des salariés. **Réforme_01032020_FICHE n°24 saisie_DI_pop-**

> ETAPE 2 - COMMENT AJOUTER UN SALARIE AU TABLEAU DE SAISIE DES HEURES ?



Koir Réforme_01032020_FICHE n°30 consult_modif_DI (1) Recherchez et consultez une DI. → Ouverture de la page de consultation/modification d'une DI.

(2) Pour ajouter un salarié, saisissez 4 caractères dans le champ « Choisir un salarié... », situé à gauche du bandeau « Gestion des salariés ». Une liste déroulante avec le nom et prénom des salariés correspondant à la saisie s'affiche pour choisir le salarié souhaité.

Gestion des salariés			٥
DECL AJOUTER LE SALARIÉ	AIOUTER TOUS LES SALARIÉS	SUPPRIMER TOUS LES SALARIÉS	GÉRER LES SALARIÉS
DELLERCA REMI(1/41/39183/22/5)		98,00 h	774,20€
MONTANT TOTAL À PAYER PAR L'ÉTAT POUR LE MOIS		SEPT CENT SOIXANTE-QUATORZ	774,20 € E EUROS ET VINGT CENTIMES

Activité Partielle

3 Sélectionnez le salarié et cliquez sur le bouton

→ Le salarié est ajouté au tableau de saisie des heures.

Gestion des salariés			0
DECLERCK REMI (174125918322275 AJOUTER LE SALARIÉ	AJOUTER TOUS LES SALARIÉS	SUPPRIMER TOUS LES SALARIÉS	GÉRER LES SALARIÉS
τοταυχ		98,00 h	774,20 €
MONTANT TOTAL À PAYER PAR L'ÉTAT POUR LE MOIS		SEPT CENT SOIXANTE-QUATORZE	774,20 €. E EUROS ET VINGT CENTIMES

- Si le nombre de salariés « <u>uniques</u> » (1NIR = 1 salarié) déjà saisi sur les DI de la DA est égal au nombre de salariés autorisés par la Décision d'Autorisation, l'ajout d'un nouveau salarié est impossible. Le message d'erreur suivant est affiché : « Le nombre de salariés autorisés sur toute la décision d'autorisation est dépassé. Votre maximum de salariés est : <nombre de salariés autorisé>. Voici la liste des NIR dépassant la limite autorisée : NIR1, NIR2,... »
- Si un ou plusieurs salariés sont présents dans une DI sur une même période ou sur une période chevauchante pour des motifs différents, les salariés seront en grisé.

	Nom 🗢	Prénom	NIR	Forme d'aménagement	Durée contractuelle du temps de travail	Quotité du temps de travail (%)	Catégorie socio- professionnelle	Taux horaire	Nombre d'heures déjà chômées en 2014, avant l'ouverture du service
0	ABALAIN	NATHALIE	2 75 01 29 151 025 21	3=Forfait hebdomadair	35		Ouvrier	20	
	ABDALLAH TOMANY	SADJID	1 93 08 99 333 083 41	3=Forfait hebdomadair	35		Ouvrier	20	
0	ABHERVE	YVON	1 59 12 29 124 382 29	3=Forfait hebdomadair	35		Ouvrier	15	
0	ABILY	MARLENE	2 61 06 78 551 047 52	3=Forfait hebdomadair	35		Ouvrier	20	
0	ADAM	JULIEN	1 89 07 02 168 043 70	3=Forfait hebdomadair	35		Ouvrier	20	
0	ALLANE	Yannick	1 85 06 97 411 121 17	3=Forfait hebdomadair	35		Ouvrier	15	
0	ANGUILL	MARINE	2 91 06 29 151 326 83	3=Forfait hebdomadair	35		Ouvrier	30	
0	ARAUJO	CHRISTINE	2 69 10 78 361 116 20	3=Forfait hebdomadair	35		Ouvrier	14,5	
0	ARGOUACH	MARC	1 68 01 29 105 018 55	3=Forfait hebdomadair	35		Ouvrier	15	
0	ARTUR	PHILIPPE	1 78 04 50 502 023 32	5=Forfait annuel en jou			Cadre	12,56	
0	ARVOR	CAROLINE	2 90 07 29 151 099 84	3=Forfait hebdomadair	35		Ouvrier	10,7	
0	AUFFRET	AMANDINE	2 90 08 29 151 071 31	5=Forfait annuel en jou			Employés Techniciens	13,33	
0	AUTRET	CAROLE	2 80 08 29 019 258 26	5=Forfait annuel en jou			Cadre		
	AVART	CHANTAL	2 57 03 27 466 002 01	3=Forfait hebdomadair	35		Ouvrier	10,75	
0	AZIZ	FATIMA	2 63 05 99 350 648 47	3=Forfait hebdomadair	35		Ouvrier	15	
0	Ap-Cp C	Pierre	1 80 01 75 000 002 33	2=Equivalent à 35h (39	35		Ouvrier	15	
0	Ap-Cp F	Pierre	1 80 01 75 000 005 30	2=Equivalent à 35h (39	35		Ouvrier	20	
0	Ар-Ср Н	Pierre	1 80 01 75 000 007 28	2=Equivalent à 35h (39	35		Ouvrier	20	
0	Ар-Ср І	Pierre	1 80 01 75 000 008 27	2=Equivalent à 35h (39	35		Ouvrier	15	
0	Ар-Ср К	Pierre	1 80 01 75 000 010 25	2=Equivalent à 35h (39	35		Ouvrier	20	
1-11 -<-11	1/4 🍉 🖬	•				AJOUTER UNE		ER INS	SÉRER LA SÉLECTION À LA DI
ENRE	GISTRER IMP	PORTER	PPRIMER TOUS LES S	ALARIÉS					REVENIR À LA DI

> ETAPE 3 - COMMENT AJOUTER TOUS LES SALARIES AU TABLEAU DE SAISIE DES HEURES ?

Recherchez et consultez une DI.
→ Ouverture de la page de consultation/modification d'une DI.

Activité Partielle

(2) Cliquez sur le bouton «

→ Tous les salariés de l'établissement sont ajoutés au tableau de saisie des heures.



- Un salarié ne peut être ajouté plusieurs fois à une DI. Une fois le salarié ajouté à la DI, il n'apparaîtra plus dans la sélection.
- Si le nombre de salariés « <u>uniques</u> » (1NIR = 1 salarié) déjà saisi sur les DI de la DA est égal au nombre de salariés autorisés par la Décision d'Autorisation, l'ajout d'un nouveau salarié est impossible. Le message d'erreur suivant est affiché : « Le nombre de salariés autorisés sur toute la décision d'autorisation est dépassé. Votre maximum de salariés est : <nombre de salariés autorisé>. »
- ▲ Si le nombre de salariés présents dans la gestion des salariés est supérieur au nombre de salariés autorisés par la Décision d'Autorisation, l'ajout de tous les salariés sera impossible. Le message suivant s'affichera alors : « Le nombre de salariés autorisés sur toute la décision d'autorisation est dépassé. Votre maximum de salariés est : <nombre de salariés autorisé>. »

> ETAPE 4 - COMMENT SUPPRIMER UN SALARIE DU TABLEAU DE SAISIE DES HEURES ?

Q.

(1) Recherchez et consultez une DI.

→ Ouverture de la page de consultation/modification d'une DI.

2) Sélectionnez la ligne à supprimer dans le tableau de saisie des heures.

→ La ligne devient bleue.

	SAUSIE DES HEURES PAR SALARIÉ																										
			Durée	Nombre d'heures à indemniser au cours du mois de Septembre																							
				Sema	ine 36	Sema	ine 37	Sema	ine 38	Sema	ine 39	Tatal day		Total des													
	Forme # d'aménagement du Nom Prénom temps de travail	Forme Durée		Du : 05/09/2016		Du : 12/09/2016		Du : 19/09/2016		Du : 26/	Du : 26/09/2016 beures /		Montant à	heures													
		Nom Prénom	contractuelle	Au : 11/	09/2016	Au:18/09/2016		Au : 25/09/2016		Au: 30/09/2016		indemniser	indemniser	indemnisées sur l'année													
		temps de travail	temps de travail du travail	temps de travail du travail	temps de travail du travail	temps de travail	ou cravaii	Heures	Heures	Heures	Heures	Heures	Heures	Heures	Heures	dans le mois		civile									
																	travaillées	chômées	travaillées	chômées	travaillées	chômées	travaillées	chômées			
	6=Forfait annuel en heures	AUBE LAETITIA											0,00	0,00	•												
0	6=Forfait annuel en heures	AVENTINO CORINNE											0,00	0,00	•												
0	6=Forfait annuel en heures	AZELART FREDERIC											0,00	0,00	•												
0	6+Forfait annuel en heures	BACQUET LAURENT											0,00	0,00													
0	6=Forfait annuel en heure 💌	BALLE GREGORY										49,00	387,10	49,00													
0	6=Forfait annuel en heures	BARBA RENE										49,00	387,10	49,00													
14 - et 1	1 >> >1											Su	pprimer la ligne 🛛 Su	oprimer tous les salariés de	la page												

③ Cliquez sur le bouton « Supprimer la ligne ,

➔ Le salarié est supprimé de la DI.

Le bouton « Supprimer la ligne » est grisé et inactif tant qu'aucune ligne du tableau de saisie des heures n'est sélectionnée.

Activité Partielle

> ETAPE 5 - COMMENT SUPPRIMER UNE PAGE DU TABLEAU DE SAISIE DES HEURES ?

(1) Recherchez et consultez une DI.

→ Ouverture de la page de consultation/modification d'une DI.

② Sélectionnez la page du tableau de saisie des heures à supprimer.

3 Cliquez sur le bouton

→ Les salariés sont supprimés de la DI.

> ETAPE 6 - COMMENT CONSULTER LES SALARIES SUR UNE DI NON PROVISOIRE ?

La fenêtre pop-up de gestion des salariés est consultable sur les DI non provisoires via le bouton Gérer les salariés

▲ La fenêtre pop-up de **gestion des salariés** est non modifiable sur les DI non provisoires. Voir FICHE n°17 recherche_consult_DA